



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 61084

Texte de la question

M. Étienne Mourrut * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité à propos des enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à l'espace forestier français. Une loi a été votée le 9 juillet 2001, consacrant le rôle et l'intérêt des forêts dans le devenir de notre société. Au terme de cette loi, un certain nombre d'engagements ont été pris. Notamment, il a été prévu le redéploiement et le financement de quatre-vingt-neuf postes d'ingénieurs et de techniciens forestiers. Dans le cadre de la présentation du budget 2004, le ministre s'est engagé à mettre en place ces nouveaux postes par tiers sur les trois années à venir. Or, si l'objectif a effectivement été atteint pour 2004, avec la création de trente nouveaux postes, il semble que rien n'ait été envisagé en la matière pour 2005. En conséquence, et afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi forestière de 2001 qui passent, notamment, par la créations de postes, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître le calendrier relatif à la création des cinquante-neuf postes d'ingénieurs et techniciens forestiers annoncés d'ici à la fin 2006.

Texte de la réponse

Les missions des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), établissements publics à caractère administratif, ont été élargies par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui a notamment prévu l'extension progressive de l'obligation de plan simple de gestion (PSG) aux propriétaires de 10 à 25 hectares et l'élaboration de nouveaux documents de gestion sylvicole, accroissant ainsi les compétences et les responsabilités des CRPF. Cette loi consacre également l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion des forêts privées. Pour tenir compte de cette évolution, trente emplois ont pu être ouverts en 2004, malgré un contexte budgétaire contraint. Ces nouveaux emplois renforcent les capacités des CRPF pour assurer la mise en oeuvre des nouveaux documents de gestion sylvicole, dont la montée en puissance est attendue dans les années à venir, et permettre ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de présenter des garanties de gestion durable. Toutefois, la programmation de nouveaux recrutements reste soumise à la nécessité d'une maîtrise des dépenses publiques, qui appelle des efforts partagés. Cet objectif a conduit à différer de nouveaux recrutements et aucun emploi nouveau n'est prévu en 2005. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité reste particulièrement vigilant à l'adéquation des moyens des CRPF aux missions qu'ils exercent sur le terrain et confirme sa volonté de conforter la politique engagée en faveur de la gestion durable des propriétés forestières privées.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61084

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2863

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5795